



HAL
open science

Un discours de l'Église sur elle-même : l'histoire de Grasse du Père Cresp (1762)

Bernard Cousin

► **To cite this version:**

Bernard Cousin. Un discours de l'Église sur elle-même : l'histoire de Grasse du Père Cresp (1762). *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 1973, 85, pp.289 - 302. 10.3406/anami.1973.4816 . hal-03656331

HAL Id: hal-03656331

<https://amu.hal.science/hal-03656331v1>

Submitted on 2 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Un discours de l'Église sur elle-même : l'histoire de Grasse du Père Cresp (1762)

Bernard Cousin

Citer ce document / Cite this document :

Cousin Bernard. Un discours de l'Église sur elle-même : l'histoire de Grasse du Père Cresp (1762). In: Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, Tome 85, N°113, 1973. pp. 289-302;

doi : <https://doi.org/10.3406/anami.1973.4816>

https://www.persee.fr/doc/anami_0003-4398_1973_num_85_113_4816

Fichier pdf généré le 16/09/2018

Bernard COUSIN *

UN DISCOURS DE L'ÉGLISE SUR ELLE-MÊME : L'HISTOIRE DE GRASSE DU PÈRE CRESP (1762)

« Les rues sont étroites et sales. La beauté du territoire dédommage de ce désagrément. C'est là que les orangers, les citronniers et les jasmins d'Espagne fixent la vue et l'odorat bien délicieusement. Le produit enrichit Grasse et la parfumerie de cette ville est portée jusques dans la capitale de la France. On y recueille beaucoup d'olives qui donnent de l'huile excellente. Le climat est doux, le langage des habitants est dur... Les habitants, au nombre de dix mille en tout, sont laborieux, ils tirent avantage de tout »¹.

Telle est la description, à la fois bucolique et réaliste, que donne Achard de la cité des parfums à la veille de la Révolution. Il fournit aussi dans ce même article « Grasse » la liste des établissements ecclésiastiques de la ville. Ils sont nombreux : il y a dans ce siège d'évêché, hormis les prêtres séculiers, cinq communautés masculines et deux féminines. Un de ces religieux s'est avisé en 1762 d'écrire l'histoire de sa ville. Le titre, comme l'entreprise — le livre restera manuscrit —, est modeste : *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique et civile de la ville de Grasse, recueillis par le Révérend Père Cresp religieux dominicain*. Cet ouvrage est un des témoins du goût des hommes du XVIII^e siècle pour l'histoire locale².

Le livre de Cresp nous a semblé pouvoir être lu comme un précieux document. Il illustre la manière dont est conçue l'histoire par un amateur éclairé, mais historien d'occasion³. Il nous livre aussi la vision

* Le Bel Ormeau, Bât. O, avenue de la Cible, 13100 Aix-en-Provence.

1. ACHARD (M.), *Description historique, géographique et topographique des villes, bourgs, villages et hameaux de la Provence*. Aix 1787, article Grasse, t. I, p. 582.

2. De la même époque datent l'*Histoire de Castellane* du Prieur LAURENSI (1775), le livre de ACHARD cité plus haut et, du côté piémontais, l'*Istoria della oitta di Sospello* de S. ALBERTI (1728), pour ne citer que ces quelques exemples.

3. Il peut être intéressant de comparer cette conception de l'histoire avec celle dégagée par F. FURET dans *Livre et Société dans la France du XVIII^e siècle*, t. II Paris - La Haye 1970 à partir de l'étude du mot *Histoire*. Les résul-

qu'un religieux du XVIII^e siècle pouvait avoir de la vie de l'Eglise et de la cité. Enfin, à travers incidentes et parenthèses, ces pages peuvent nous permettre de pénétrer la mentalité du père Cresp⁴. Essayons auparavant de cerner le milieu dans lequel il vivait.

Un couvent qui « vivote ».

Sur le père Cresp lui-même nous savons bien peu de choses. En 1775, il signe une requête demandant confirmation de l'exemption des rêves : « ant. Cresp prieur des dominicains pour l'économe »⁵. Il y a tout lieu de croire qu'il s'agit bien de l'auteur des *Mémoires* puisqu'un autre document⁶ nous indique les noms des quatre dominicains grassois en 1769 : Cresp, Pons, Metray et Luce. Il n'y a donc qu'un Cresp dominicain en 1769 et il était prieur du couvent. Il n'était entouré que de trois religieux et les revenus de la communauté ne dépassaient guère mille livres : 1 216 livres 14 sols 2 deniers si l'on en croit le pouillé de 1760 et 940 livres seulement d'après celui de 1762⁷. Cela marque un net recul par rapport à 1729, où toujours selon le pouillé, les pères de Saint-Dominique au nombre de huit prêtres et deux frères avaient un revenu de 1 576 livres 5 sols et 11 deniers. Ces chiffres sont assez différents de ceux donnés dans l'état du temporel du couvent en 1748 : 1 965 livres 12 sols 6 deniers⁸. La plupart de ces revenus provient de fondations de messes faites par des particuliers ou des communautés. A côté de cela le couvent ne possède que peu de terrain : un enclos et une olivette⁹. Au total, des ressources assez modestes, même si les chiffres fournis par le pouillé sont inférieurs à la réalité, et un déclin certain de l'importance du couvent au fil du siècle. Témoin de ce

tats sont assez différents et on ne s'en étonnera point. L'approche n'est pas la même : quantitative et sur des titres d'ouvrages d'un côté, individuelle et sur un long discours de l'autre. Signalons enfin que le livre objet de notre étude n'a pas été recensé dans le dépouillement de F. FURET, pour deux raisons : d'une part il est resté manuscrit, d'autre part son titre ne débute pas par *Histoire de* mais par *mémoires*... Cette remarque vaut d'ailleurs pour de nombreux livres d'histoires au XVIII^e siècle, comme de nos jours. Pour ne citer que le plus connu, *Le Siècle de Louis XIV* de VOLTAIRE n'est pas retenu dans ce corpus.

4. Le beau livre de A. LOTTIN, *Vie et mentalité d'un Lillois sous Louis XIV*, Lille, 1968, a tracé la voie de l'utilisation d'un manuscrit comme source de l'histoire des mentalités. Nous le suivons sur cette piste, mais notre document qui n'est pas un journal n'a pas la valeur et l'intérêt du journal du sayetteur Chavatte.

5. Arch. dép. Alpes-Maritimes, série H, 1296.

6. *Ibid.*, H, 1242.

7. *Ibid.*, G, 1042.

8. *Ibid.*, H, 1230.

9. En 1730. *Ibid.*, H, 1230.

déclin, au milieu du siècle déjà, l'église menaçait ruine comme le prouve la consultation que les pères ont demandée en 1744 à deux ingénieurs de l'armée présents à Grasse sur « les moyens les plus propres de rétablir l'église de leur ordre située vers la porte du Cours de la dite ville qui menace ruine »¹⁰. Les ingénieurs exhortèrent les pères à « faire usage du conseil que nous leur avons donné le plus tôt qu'il sera possible, pour ne pas multiplier par un délai peut-être dangereux les funestes exemples que l'on a déjà dans la chute de quelques bâtiments publics »¹⁰.

Communauté monastique qui se réduit, église qui menace ruine, il semble que le couvent dominicain grassois représente l'archétype des monastères en crise au XVIII^e siècle. Cette crise est perçue par les contemporains qui se montrent parfois durs avec le couvent. Un *Mémoire concernant l'état des Maisons des religieux du diocèse de Grasse*¹¹ dresse en quelques lignes le tableau de chaque couvent. On n'en connaît ni la date ni l'auteur, mais il s'agit très probablement d'un document élaboré lors du projet de réforme des communautés monastiques sous Louis XV ; il se termine en effet par un long plaidoyer pour la suppression : « On ne voit d'autre remède à ce désordre que de supprimer toutes les maisons religieuses ou monastiques qui ne sont pas en état d'entretenir dix à douze religieux de chœur »¹¹. Très sévère envers les religieux grassois, hormis les Capucins dont il est dit : « ils aiment le travail et vivent dans leur état... la plupart d'entr'eux prêchent et tous confessent... la règle y est dans sa totale vigueur », ce mémoire pourrait émaner du clergé séculier, de l'évêché peut-être. Pour étayer cette hypothèse signalons trois faits : tout d'abord le document est répertorié aux archives départementales des Alpes-Maritimes dans la série G (clergé séculier), et non dans la série H (clergé régulier) où sont rassemblés tous les documents concernant les couvents ; en second lieu le critère de l'activité pastorale est essentiel dans le jugement porté sur les moines (voir plus haut en ce qui concerne les Capucins) ; enfin dans la dernière partie du document le renforcement de l'autorité de l'évêque sur les maisons religieuses est réclamé et, en cas de suppression, « on pourrait affecter les revenus à l'augmentation des congrues désirées depuis si longtemps et à la dotation des hôpitaux »¹¹. En ce qui concerne les Dominicains, le mémoire indique leurs revenus : 1 987 livres, chiffre comparable à celui du temporel en 1748 mais évidemment supérieur à celui déclaré par les moines dans les Pouillés¹². Le jugement porté sur les Domi-

10. *Ibid.*, H, 1252.

11. *Ibid.*, G, 99

12. Voir plus haut.

nicains est assez dur ; nous le reproduisons intégralement, avec entre parenthèses les mots qui ont été biffés sans doute pour ne pas trop forcer la note :

« Les Dominicains ont une maison composée de quatre religieux de chœur : Ils ne chantent ny l'office ny la messe conventuelle et ils ne prêchent ny ne confessent. Ils passent leur temps dans l'oisiveté (la bonne chère et le jeu). Leur maison depuis quelques années a plutôt l'air d'une académie de jeu que d'un lieu régulier. Plusieurs laïques (désœuvrés) viennent journellement y perdre leur temps et leur argent avec ces religieux. Le public en murmure, les gens de bien gémissent et la famille des joueurs qui s'y rendent maudit la maison et ceux qui l'habitent »¹¹.

Un tel verdict n'est pourtant pas partagé par tout le monde. En effet la décision de suppression prise envers le couvent dominicain par la commission réunie par le roi pour la réforme des monastères en 1771 provoque dans la ville un véritable tollé. Le Conseil général de la communauté de la ville de Grasse est le premier à réagir dans sa réunion du 30 juin 1771. Le maire s'étonne de la suppression et affirme que la ville « ne peut y être indifférente »¹². Il insiste sur le fait que « le nombre de messes qui s'y célèbrent, les jours de fête et le dimanche aux heures les plus commodes la font regarder comme une seconde paroisse »¹³, d'autant plus que, par sa localisation, l'église du couvent « est à portée des habitants de la campagne »¹³. Le Conseil rappelle le rôle que les pères ont toujours joué dans l'enseignement de la théologie et de la philosophie et ajoute : « les conventuels au nombre de six prêtres qui sont affiliés au monastère¹⁴ sont tous de la ville et de famille honorable... y trouvant un asile commode et décent sans perdre de vue leur famille et leur patrie ; ils éclairent de leurs lumières, édifient par leurs exemples et la régularité de leur conduite »¹³. Le Conseil donne alors pouvoir aux Consuls pour écrire à l'évêque en faveur du couvent et pour intervenir auprès de commissaires établis par Sa Majesté. Le lendemain, 1^{er} juillet 1771, le chapitre se réunit et reprenant les arguments du Conseil, en insistant sur la fonction pastorale et enseignante du couvent, décide d'intervenir aussi auprès de la commission, de l'évêque et de plusieurs archevêques. Enfin, le 3 juillet, une démarche semblable est tentée par les « nobles et bourgeois de la ville ».

Les notables de Grasse ont tout fait pour sauver le couvent dominicain. Qu'ils invoquent l'utilité ou la régularité du couvent face à

13. Compte rendu de l'assemblée du Conseil de la communauté de Grasse, 30 juin 1771. Arch. dép. Alpes-Maritimes, H, 1223.

14. Notons au passage qu'il est question ici de six et non de quatre prêtres, « affiliés ». Deux d'entre eux ne résidaient-ils pas ?

ses détracteurs n'est pas étonnant ; l'absence d'autres documents nous interdit de trancher.

On peut toutefois remarquer que le Conseil de la communauté insiste sur l'honorabilité des familles auxquelles appartiennent les moines et sur la possibilité que le couvent grassois leur donne de vivre auprès d'elles. Cet argument nous semble bien profane et séculier à l'égard de Dominicains. Si les notables grassois s'acharnent à défendre les Dominicains, c'est que ceux-ci sont de leur milieu, parfois même de leur famille¹⁵ ; et aussi de leur relation, de leur fréquentation quotidienne. Ces moines grassois d'origine sont depuis longtemps, peut-être depuis toujours, au couvent de Grasse. Ce point était relevé dans le mémoire cité plus haut qui attaquait les couvents :

« L'affiliation ou la permanence des religieux dans une même maison contribue beaucoup au dépérissement des mœurs ecclésiastiques : toute subordination est ôtée ... cette permanence les engage à former des habitudes ou des liaisons qui dégénèrent ensuite en scandales »¹⁶.

Le couvent dominicain grassois semble avoir été à la fin du XVIII^e siècle le lieu d'asile commode de quelques fils de famille, autant et peut-être plus intéressés par la vie oisive, cultivée ou ludique que par l'action pastorale ou méditative, sans que l'on puisse dire de leur couvent qu'il fut une nouvelle Sodome.

Le manuscrit.

C'est un livre de petit format (quatorze centimètres sur dix-sept) en deux tomes comptant respectivement 426 et 490 pages. La date de rédaction indiquée en première page est 1762 ; mais nous avons travaillé personnellement sur une copie plus tardive : en effet à la page 173 du tome I, une indication entre parenthèses mais de la même main parle de la restauration du culte à l'église Sainte-Marie de Grasse en 1817, et à la fin du tome II la date de 1823 est donnée pour la mort du dernier évêque de Grasse. Le manuscrit a donc été recopié au XIX^e siècle, soixante ans au moins après sa rédaction.

L'auteur définit ainsi son ouvrage :

« J'y fais entrer tout ce qui concerne l'Église ou qui peut avoir quelque rapport avec elle ... J'y ramène enfin tout ce que j'ai pu ramasser de curieux touchant notre ville et qui naturellement entrerait dans son histoire si quelqu'un l'entreprenait »¹⁷.

15. Sans que l'homonymie soit un critère décisif dans une ville où certains patronymes sont fréquents, nous pouvons remarquer que deux des quatre noms de moines en 1769, Cresp et Pons, sont aussi portés par des membres du Conseil de la communauté à cette époque.

16. Arch. dép. Alpes-Maritimes, G, 99.

17. Cresp (P.), *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique et civile de la ville de Grasse*, manuscrit, 1762, conservé à la bibliothèque des Archives départementales des Alpes-Maritimes; pp. 11 et 12, t. I.

Il n'a donc pas la prétention d'écrire l'histoire de Grasse, mais d'éraser rassembler les documents comme l'indique le titre : *Mémoires pour servir l'histoire... de Grasse*, et, avant tout, ceux qui concernent l'histoire ecclésiastique. Pour ce faire il adopte le plan le plus simple : il suit l'ordre chronologique en faisant un chapitre de la durée de chaque évêché. Ce plan sans recherche s'oppose à celui plus élaboré utilisé pour conter l'histoire de Castellane par le Prieur Laurensi¹⁸, quoique ce dernier fasse aussi une part au « catalogue chronologique et historique des évêques de Senez ».

Le père Cresp ne craint pas d'interrompre son récit chronologique par des digressions faisant souvent allusion à des événements postérieurs; ces apartés nous permettent de mieux cerner la mentalité du personnage. Mis à part les digressions c'est autour de citations que s'ordonne le discours : plus de soixante auteurs différents sont cités, souvent même recopiés. Les références aux auteurs classiques de l'Antiquité sont assez nombreuses (Strabon, Horace, Tite-Live, Pline, Virgile et Ovide) alors que les évangélistes ou les pères de l'Eglise (Saint Paul, Saint Jérôme) ne tiennent qu'une place bien réduite. Parmi les modernes on peut relever les noms de Quesnel, de l'abbé Pluche, mais aussi ceux de Rousseau et Racine fils, pour des traductions de Psaumes, il est vrai. La culture classique, voire profane de l'auteur se trahit aussi dans son vocabulaire et dans son goût pour la versification ; le livre s'ouvre sur un long poème faisant l'éloge de Grasse :

Où les Dieux ont versé leurs dons en abondance
Et dont ils auraient fait leur séjour à jamais
Si l'Olympe pour eux avait eu moins d'attrait¹⁹.

Curieuse, mais si littéraire, adresse aux dieux de l'Olympe en tête d'un livre écrit par un religieux sur l'Eglise !

Notons dans le même poème la fréquence du mot « nature » et le couplet pastoral qui montre pour le moins que notre moine suit la mode littéraire. Son goût pour les vers, alexandrins pauvres et lourds, s'accompagne de celui pour le beau et le bon langage. Il qualifie la prose de Nostradamus de « langage barbare » et s'appuie sur l'autorité de Virgile « prince des poètes latins » pour justifier un de ses tours dans cette langue. Il se veut membre de la « république des lettres », expression qu'il emploie à deux reprises. Mais il n'est pas que versificateur ; il s'intéresse aussi à l'économie de sa cité : plusieurs notations concernent le négoce ou les productions de Grasse, en appendice un mémoire vante les ressources des carrières de marbres proches de la ville.

18. LAURENSI (P.), *op. cit.*

19. CRESP (P.) *op. cit.*, p. 15, t. I

Mais son livre demeure avant tout un ouvrage d'histoire, ce qui explique la prééminence des historiens parmi les auteurs cités. Il leur emprunte quelques passages sur les événements de portée nationale ou régionale (guerre, épidémie, intempéries) ayant touché la ville, quand il ne les utilise pas directement pour leurs références à Grasse. Les plus à l'honneur sont Moreri par son *Dictionnaire historique* (douze mentions), Louvet pour son *Etat ecclésiastique de Provence* (onze mentions), Bouche pour son *Histoire de Provence* (dix mentions), V. Barralis, analyste du monastère de Lérins (dix mentions) et surtout le bénédictin Denis de Sainte Marthe qui contribua à la *Gallia Christiana*, cité à cinquante deux reprises ! Après une telle énumération, il semble que Cresp n'ait été qu'un pâle compilateur. Si ce qualificatif peut lui être appliqué, il faut cependant insister sur le fait que bien souvent il remonte aux sources, soit à travers sa bibliographie, soit par consultation directe du document. Il fait allusion à de nombreuses pièces conservées dans diverses archives : au chapitre, à l'évêché, chez les Cordeliers ou les Dominicains ; il indique souvent entre parenthèses le nom du notaire devant lequel a été passé un acte et plus encore, regrette à plusieurs reprises le manque de sources, déplorant entre autres la fuite d'une partie des archives de l'évêché de Grasse à Monaco.

Pour compléter sa documentation, il fait appel parfois à des « mémoires » que certains de ses compatriotes ont bien voulu lui fournir, ne craignant pas de les recopier abondamment²⁰.

Au total quelle est sa méthode historique ? Par sa quête des sources, des témoignages, et même des témoignages visuels, par sa méfiance face aux légendes — notamment pour l'Église des premiers siècles —, sa méthode historique est moderne, « voltairienne » même, pourrions-nous risquer. Mais par bien des aspects encore elle demeure traditionnelle et non scientifique. Ainsi Cresp a parfois recours à la méthode des comptages : quand un fait est discuté il recense les historiens penchant dans un sens et dans l'autre et fonde son jugement sur leur nombre et leur qualité dans chaque camp ; mais il ne semble pas conscient du fait que ses prédécesseurs se sont eux-mêmes souvent simplement copiés, ce qui enlève toute signification à de tels comptages. Devant le miracle son attitude est ambiguë : il se méfie des légendes mais les accepte pour vraies tant qu'on en a pas prouvé la fausseté car :

20. Il émet cependant le regret suivant : « On m'avait fait espérer d'autres Mémoires... mais quand il a été question de s'en désaisir on me les a refusés avec obstination », t. I, p. 9.

« Le bras de Dieu n'a pas été raccourci et c'est outrager sa puissance que de révoquer en doute les prodiges qu'il peut avoir opérés »²¹.

Enfin son histoire se charge souvent d'un aspect édifiant (vie des évêques), moralisateur (attaque contre la cupidité des hommes ou intervention, à deux reprises, de la vengeance céleste), voire purificateur²².

L'auteur : ses idées, sa mentalité.

L'auteur fait preuve d'un indéniable patriotisme local, expliquant sans doute son entreprise, qui ressort dès les premières pages, dans son poème sur Grasse où il vante les mérites de la ville dont il ne craint pas de comparer les charmes agrestes à « l'art imposteur » et à « l'appareil brillant » de Paris et de Lyon.

Sur les Grassois il tient ces propos :

Bons sujets, bons chrétiens, l'État avec l'Église
Leur vit toujours garder la foi qu'ils ont promise,
Et par un rare exemple allier avec art
Les droits du Roi Suprême avec ceux de César²³.

Au patriotisme se mêle ici une philosophie politique fondée sur l'étroite alliance du trône et de l'autel. Jean IV, le seul évêque de Grasse d'origine grasseoise, a droit de son côté à un éloge particulier.

Ce patriotisme de clocher a cependant des limites : Grasse n'est pas assez accueillante aux lettrés qui pour faire carrière doivent émigrer vers la capitale. Derrière quelques cas d'auteurs, cités pour n'avoir pu se réaliser dans leur ville, se profile peut-être le regret d'une réussite personnelle espérée et non atteinte.

Moine lui-même, membre d'une communauté religieuse peu dynamique et donc sur la défensive, Cresp plaide en faveur des religieux. Dans son histoire de Grasse il accorde cependant aux ordres monastiques une place réduite, se contentant d'évoquer la fondation des couvents et de tracer un rapide portrait de chaque ordre, passant en

21. Cresp (P.), *op. cit.*, p. 109, t. I.

22. A propos du transfert à Grasse de l'évêché d'Antibes : certains auteurs en voient la raison dans le fait que les Antibois auraient assassiné leur évêque ; Cresp ajoute : « Malgré l'autorité de ces derniers auteurs, nous ne croyons pas que les habitants d'Antibes se soient souillés d'une tache si noire, ni portés à un attentat si cruel qui les déshonoreraient chez toutes les nations et les couvriraient d'un opprobre éternel. Nous les vengerons bientôt de cette barbarie qu'on leur impute injustement en donnant sur l'autorité des auteurs plus dignes de foi, les véritables motifs de cette translation. » p. 234, t. I.

23. Cresp (P.), *op. cit.*, t. I, p. 26.

revue ses représentants les plus illustres. A travers les documents fournis par Barralis, il accorde aux moines de Lérins une attention plus particulière. Mais sa défense des religieux se fait surtout sur le plan matériel : il se plaint, à plusieurs reprises, de l'augmentation d'impôt dont les Dominicains ont été victimes et qu'il qualifie de « comble de l'injustice ». Plus encore il se sent victime d'une évolution des mentalités défavorable aux ordres religieux. Par trois fois il évoque avec nostalgie « les heureux temps où le clergé rendait justice au mérite des réguliers et ne trouvait pas encore dans leur profession un titre d'exclusion aux dignités ecclésiastiques²⁴ ». Cresp a clairement conscience d'appartenir à un groupe social contesté.

Dans les pages consacrées au clergé séculier, c'est l'évêque qui tient, et de très loin, la première place. Le découpage du livre confirme cette primauté accordée au chef du diocèse. On peut ajouter mille témoignages, comme ces vers au lecteur :

Lecteur, de nos prélats vois l'histoire fidèle,
Ce livre à tes regards peint leurs faits glorieux²⁵.

Aux yeux de Cresp la dignité épiscopale est telle que l'historien doit avoir à son endroit des égards particuliers :

« On ne doit pas légèrement croire le mal et surtout quand on l'impute à un évêque. Les apparences ne suffisent pas alors, et l'on doit avoir cet égard pour son sacré caractère, de ne le regarder comme coupable que quand le crime dont on le charge est bien constaté »²⁶.

Ainsi à propos d'un évêque soupçonné de sacrilège, il s'étonne « que Raymond II ait été soupçonné d'avoir eu part à cet horrible sacrilège. Un pareil soupçon ne peut guère tomber sur l'évêque qui semble n'être armé de l'autorité ecclésiastique que pour sévir contre de pareils excès²⁷ ».

Cresp définit le bon évêque comme celui qui est présent parmi ses fidèles, va vers eux dans ses visites pastorales, les console par ses secours matériels et spirituels, leur apporte la parole divine ; en un mot celui qui a « toujours à leur égard tous les devoirs d'un tendre Père²⁸ ». Cette action paternaliste de l'évêque est parfaitement illustrée par une anecdote que l'auteur rapporte à propos de Mgr J. de Mesgriny. L'évêque apprenant qu'un cabaretier donnait à manger gras pendant le carême, le fit venir et avouer. Celui-ci tenta de se justifier

24. *Ibid.*, t. II, p. 63.

26. *Ibid.*, t. II, p. 138.

27. *Ibid.*, t. I, p. 214.

28. *Ibid.*, t. II, p. 204.

en arguant de la misère qui le menaçait s'il perdait ses clients. L'évêque l'exhorta à ne plus pécher et lui remit vingt écus pour le dédommager. « Quel trait admirable », ajoute Cresp.

S'il emploie généralement à l'égard des prélats un ton hagiographique, Cresp cependant ne perd pas tout sens critique. Il blâme le même J. de Mesgriny de l'emportement dont il fit preuve à propos du collège oratorien. Il s'en prend aussi à un évêque cumulateur de bénéfices ou à tel autre qui manqua de charité envers un assassin qu'il poursuivit de sa vengeance. Il reproche encore à un prélat d'être « trop facile pour les ordinations²⁹ ». Enfin dans le dur procès qui au milieu du XVIII^e siècle opposa l'évêque de Grasse à son chapitre sur des questions d'autorité et de préséances, Cresp prend le plus souvent, mais non toujours, le parti du chef du diocèse.

Si l'évêque est omniprésent dans ce livre, les simples prêtres ou les laïcs, hormis ceux groupés en congrégations, sont presque absents. L'auteur note avec satisfaction la fondation en 1306 des Pénitents Blancs mais ajoute :

« L'esprit de l'institut ne formerait que de vrais pénitents s'il était suivi avec un peu de zèle et de fidélité; mais quel état n'a pas dégénéré ? »³⁰.

Il loue également la fondation au XVIII^e siècle par Mgr Charles d'Anthelmy, de congrégations de laïcs, surtout féminines :

« C'est là qu'outre les salutaires instructions qu'il s'y fait, la fragilité du sexe surtout, trouve de grandes ressources »³¹.

Il insiste aussi sur l'action du même prélat qui fonda un séminaire et organisa des missions avec les prêtres de son diocèse. D'une manière générale, Cresp s'appesantit toujours sur le ministère de la parole, sur la présence parmi les fidèles, les visites pastorales. Il expose donc les problèmes pastoraux dont il est conscient, mais toujours en les abordant du côté de la hiérarchie ecclésiastique. Mais dans sa vision du rôle paternaliste de l'évêque, et de l'Eglise, il est un aspect qui tout naturellement prend la première place : la charité.

Il n'y consacre pas moins de cinquante pages d'un grand intérêt sur l'organisation de la charité à Grasse au XVIII^e siècle³². S'il approuve l'œuvre réalisée : hôpital, visite et soins aux malades à domicile, mont de piété, il regrette que le projet de construction d'un nouvel hôpital

29. *Ibid.*, t. II, p. 278.

30. *Ibid.*, t. I, p. 305.

31. *Ibid.*, t. II, p. 420.

32. La valeur de ces documents m'engage à en faire une analyse détaillée dans un article à paraître.

de la charité n'ait pu être mené à bien à cause de la mort de J. de Mesgrigny qui s'était personnellement attaché à cette réalisation.

A côté de la charité il est pour Cresp un domaine où l'Église doit exercer sa fonction sociale, celui de l'enseignement, et principalement celui de l'enseignement des élites. S'il ne parle pas de l'instruction élémentaire, il souhaite avec force la réouverture du collège oratorien qui ne put jamais fonctionner correctement à Grasse à cause de l'opposition soulevée contre l'esprit jugé trop « janséniste » de l'Oratoire. Sur ce point-là Cresp n'hésite pas à critiquer Mgr de Mesgrigny dont il fait par ailleurs un éloge dithyrambique. Il est vrai que Cresp avait deux bonnes raisons de soutenir le collège oratorien. En premier lieu, dit-il, un bon collège est une richesse pour une ville; il forme des lettrés mais aussi des avocats, médecins, etc... qui sont utiles à la cité. Or à ses yeux — comme à ceux d'une partie de la bourgeoisie grassoise³³ — le niveau d'un collège oratorien serait bien supérieur à celui du collège existant alors à Grasse et tenu par des régents. D'autre part Cresp, sans jamais faire profession de jansénisme, ne cache pas sa sympathie à l'Oratoire qui « a produit et produit encore tous les jours plusieurs grands hommes illustres par leur piété, leur science et leurs écrits : ...le fameux Père Quesnel, Soanen évêque de Senez³⁴ ». A propos de ce dernier, sans prendre totalement sa défense, Cresp invective les historiens du concile d'Embrun, trop partiels d'après lui. S'il hésite à prendre fait et cause pour Soanen, il ne se prive pas de lancer des attaques contre ses adversaires, les Jésuites. Il dénonce « les horreurs dont les membres d'une société si dangereuse et si pernicieuse à l'Église se sont rendus coupables... les excès des Girard en France, des Nicolas I^{er} dans le Paraguay, et ceux de Malagrido au Portugal³⁵ ». Et il appelle de ses vœux l'heure, toute proche d'ailleurs, de l'expulsion de France de la Société :

« Quand viendra ce grand jour ? Espérons-le avec confiance, ayons la foi mais attendons et ne nous hâtons point »³⁷.

33. L'installation d'un collège oratorien à Grasse a provoqué du milieu du xvii^e jusqu'à la fin du xviii^e siècle une longue polémique, dont Cresp se fait l'écho. A plusieurs reprises des notables, et même tout le Conseil de la communauté essayent de faire ouvrir un collège oratorien. Mais l'évêque et une partie des fidèles s'y opposent à cause de la suspicion qui pèse sur l'orthodoxie de la doctrine de l'Oratoire.

34. CRESP (P.), *op. cit.*, p. 175, t. II.

35. Ce qui lui serait difficile sans condamner le « commissaire » de l'affaire Soanen qui était justement l'évêque de Grasse Charles d'Anthelmy, dont il fait par ailleurs l'éloge.

36. CRESP (P.), *op. cit.*, t. II, p. 232.

37. *Ibid.*, t. II, p. 235.

Cette opposition à la Société de Jésus se double d'un anti-ultramontanisme toujours sous-jacent. L'auteur qualifie ainsi les « prétentions ultramontaines » de « diamétralement opposées à nos maximes les plus sacrées³⁸ ». On peut rapprocher cette attitude du mépris dont il fait preuve à propos des Italiens ou des Corses. Cet anti-italianisme s'exprime entre autres à propos de certaines formes de piété baroque, à l'italienne, toujours en vigueur près de Grasse, comme la « Pardonance » fête où l'on obtient des indulgences :

« Elle attire ce jour-là un peuple immense à Magagnosc, où loin d'obtenir le pardon de ses péchés, il allume encore plus la colère de Dieu toujours offensé au moins par l'intempérance à laquelle se livre le peuple en général ce jour-là »³⁹.

C'est bien en homme du « tiers parti », tel que l'a défini E. Appolis⁴⁰ que nous apparaît le Père Cresp : gallican et rigoriste, si ce n'est janséniste, anti-ultramontain et adversaire résolu des Jésuites. C'est aussi en patriote gallican qu'il juge la politique : face à « la trop jalouse Albion⁴¹ » il fait confiance aux alliances de famille des Bourbons. Vis-à-vis du souverain il fait d'ailleurs preuve d'une vénération indéfectible. Il pense ainsi que les prisonniers enfermés en l'île de Sainte-Marguerite sont :

Moins touchés des rigueurs de leur triste destin
Que d'avoir su jadis déplaire au souverain⁴².

Son jugement sur l'ordre social de l'époque moderne fait souvent preuve de naïveté. Indiquant à plusieurs reprises que l'évêque est d'origine noble (ils le sont presque tous à Grasse aux XVII^e et XVIII^e siècles), il ajoute que ce prélat doit cependant sa nomination plus à son mérite personnel qu'à son titre, ne semblant pas comprendre que le mérite n'est rien sans le titre. Mais c'est de la bourgeoisie cultivée, voire commerçante qu'il se sent le plus proche : il se réjouit du fait que Grasse ait donné de bons médecins et avocats ; il donne de la réussite sociale une définition que l'on pourrait retrouver chez son contemporain l'abbé Coyer : « Le travail suivi d'un repos modéré... fait à la fortune un chemin assuré⁴³ ». Mais avant tout membre du

38. *Ibid.*, t. II, p. 367.

39. *Ibid.*, t. II, p. 3.

40. APPOLIS (E.), *Le Tiers parti catholique au XVIII^e siècle*, Paris, 1960, 604 p.

41. CRESP (P.), *op. cit.*, t. I, p. 25.

42. *Ibid.*, t. I, p. 24.

43. *Ibid.*, t. I, p. 26.

clergé il en défend les prérogatives : il argumente, citations à l'appui, pour montrer que le dîme est bien de droit divin, « opinion qui a pas mal d'adversaires parmi les modernes » ajoute-t-il⁴⁴. C'est cependant dans les domaines qu'il connaît le mieux, la vocation ecclésiastique et la promotion dans la hiérarchie, qu'il porte les jugements les plus « éclairés ». La vocation doit résulter d'un libre choix et il vilipendie « ces parents dénaturés ou orgueilleux qui traînent leurs enfants à l'autel »⁴⁵. Quant à la nomination à une responsabilité comme celle d'évêque, il est plus juste qu'elle procède d'une élection par le chapitre, que d'une désignation par faveur car « une élection unanime suppose ordinairement un digne sujet, au lieu que la faveur ne suppose pas le moindre mérite dans ceux qu'elle élève aux dignités⁴⁶ ». S'il peut donc avoir un jugement critique, celui-ci est émoussé par sa volonté hagiographique : on ne peut guère condamner le mode de désignation de l'évêque, directement lié à un ordre social et politique, si on veut d'autre part présenter celui-ci comme le modèle quasi-inattaquable de vie et d'action chrétienne.

Par son milieu, par sa mentalité, Cresp nous apparaît comme un membre de la bonne société traditionnelle grassoise : celle des gens instruits, des notables même, attachés à leur petite patrie comme à leur souverain, conscients des problèmes matériels : des leurs, à propos desquels ils sont toujours sur leurs gardes, mais aussi de ceux des autres, des « pauvres », que l'on se doit d'aider par charité. C'est un provincial à l'affût de tout ce qui se passe dans sa ville, et particulièrement des procès qui opposent ses concitoyens et qui sont, à coup sûr, un des plus fréquents sujets de discussion. L'évêque, premier personnage ecclésiastique de la cité est tout naturellement le modèle pour un religieux qui fait partie d'une élite locale aux vues un peu étroites. Mais si l'auteur est membre de la bonne société, c'est de la bonne société traditionnelle dont il s'agit. Il y a un indéniable passéisme dans la mentalité de Cresp. Il fait souvent allusion aux « temps heureux » de jadis. L'évolution de la société du XVIII^e siècle semble en partie échapper à sa compréhension, quoiqu'il en ait une connaissance intuitive : il évoque à plusieurs reprises un certain relâchement de la ferveur religieuse qu'il n'explique point. Il fait partie d'un monde sur la défensive : pensons à la décision de fermeture du couvent prise quelques années plus tard par la commission royale. Si par certains thèmes — goût de la nature par exemple — il s'insère dans le courant de sensibilité du XVIII^e siècle, il n'a pas lu les philosophes ou tout au moins ne les suit pas dans le rationalisme. Si

44. *Ibid.*, t. I, p. 87.

45. *Ibid.*, t. II, p. 353.

46. *Ibid.*, t. I, p. 372.

parfois il raisonne juste, il est souvent bien naïf dans ses déductions.

Gallican et patriote, religieux régulier mais attaché à son évêque, soucieux de son niveau de vie mais inquiet de soulager la misère des pauvres, sensible à la prospérité de sa ville mais avant tout ami des lettres, le Père Cresp nous semble être un bon exemple d'une certaine bourgeoisie religieuse provinciale.